

Propositions de mesures pour la transition énergétique

Déposées en ligne par le Regroupement des organismes environnementaux en énergie
(ROEÉ)

Dans le cadre de la consultation de Transition énergétique Québec (TéQ)

Décembre 2017

Notes pour comprendre le document

X. En gras : Les thèmes tels que présentés par TéQ (fixes)

Souligné : Les sous-thèmes tels que présentés par TéQ (fixes)

Avec un • : Le titre de la mesure (proposition du ROÉÉ)

Avec un ° : Description et informations supplémentaires de la mesure (proposition du ROÉÉ)

A. Bâtiment résidentiel

1 - Normaliser et réglementer l'efficacité énergétique et la consommation d'hydrocarbures dans le secteur résidentiel

- Mettre en place un système de cotation simple et obligatoire lors de la vente ou la location d'un bâtiment.
 - Créer une cote en ligne avec les données du bâtiment, l'occupation et la facture énergétique sur un an en ayant pour objectif de faire valoir les efforts en efficacité des propriétaires immobiliers. Instaurer une autodéclaration signée par un courtier, un inspecteur, etc.

2 - Réviser et bonifier l'offre de service du secteur résidentiel

- Favoriser les énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermique)
- Encourager les conversions du gaz naturel vers les systèmes aux énergies renouvelables (solaire [électricité et chauffage de l'eau], éolien, géothermique, hydro, biomasse).
- Gestion de la pointe - encourager les propriétaires de bâtiments de petite taille à maintenir ou à adhérer à la biénergie, soit au gaz ou à la granule.
 - Avec l'objectif de réduire la consommation d'électricité en période de pointe hivernale et, par conséquent, de réduire les importations d'énergie polluante et coûteuse, encourager les propriétaires de bâtiments de petite taille à maintenir ou à adhérer à la biénergie, soit au gaz ou à la granule. Convertir les abonnés au tarif DT/mazout au DT/granules par le biais du programme Chauffez vert. Lever les barrières au chauffage biomasse de Chauffez vert.
- Diversifier les sources d'électricité et encourager la production d'énergie renouvelable pour diminuer les GES des réseaux autonomes.
 - Travailler des programmes de planification intégrée avec les Premières nations, les OMH/SHQ et Hydro-Québec qui combinent le stockage, les énergies renouvelables en plus du remplacement ou du moins de l'optimisation des centrales électriques au mazout en réseau autonome afin d'encourager la production d'énergie renouvelable pour diminuer l'utilisation du mazout et diversifier les sources d'électricité.

- Améliorer les logements des personnes à faible revenu en élargissant l'admissibilité et les mesures du programme Éconologis
 - Augmenter le confort des logements occupés par des personnes à faible revenu tout en diminuant leurs factures énergétiques en ouvrant l'admissibilité au programme Éconologis à des personnes avec des seuils de revenu de 10 000\$ de plus que les strates actuelles, et augmenter les travaux à des améliorations permanentes plutôt que saisonnières en doublant l'investissement par logement : ex. étanchéité, pellicules faible émissivité sur le vitrage, aérateurs pour les appareils de plomberie. Créer une campagne de publicité ciblée pour faire connaître l'offre.

- Encadrer les pratiques dans l'industrie de la rénovation et construction écoénergétique et durable (*bonification d'une mesure déjà proposée par TEQ*)
 - Aller plus loin dans l'éducation des métiers clés dans l'industrie de l'habitation sur les bonnes pratiques environnementales et en performance énergétique en créant des formations en habitation durable, obligatoires et gratuites, ou volontaires avec incitatifs, pour les entrepreneurs généraux et spécialisés, les inspecteurs en bâtiment, les évaluateurs agréés, les autoconstructeurs et les courtiers immobiliers. L'obtention d'une certification volontaire par ces acteurs leur permettrait de se distinguer de leurs concurrents et offrirait à leurs clients une certaine assurance-qualité.

- Mettre en place des programmes d'accompagnement, de modifications écoénergétiques clés en main et de sceaux d'approbation pour les entreprises en audit énergétiques, en installation des technologies et en rénovation efficace.
 - Au même titre que l'industrie, les institutions et les entreprises commerciales, le propriétaire et locataire résidentiel feraient plus en termes d'efficacité et de réduction de GES s'ils pouvaient bénéficier d'intervention et d'aide directe, pas seulement de ressources en ligne et des subventions.
 - Cela permettra de réduire les barrières à l'efficacité et à la réduction des GES

3. Soutenir l'innovation en efficacité énergétique, en production et en consommation d'énergie renouvelable

- Faire un état des lieux des GES pour les différentes typologies de bâtiments et d'aménagements urbains afin de disposer d'outils d'aide à la décision pour les bâtiments et investissements en infrastructures au Québec
 - Faire réaliser une étude d'analyse de cycle de vie des différentes typologies de bâtiments et d'aménagements urbains, selon le réseau électrique et le contexte québécois, afin de déterminer le bilan carbone

des énergies dites "grises" par rapport aux GES de l'énergie de consommation

- Mettre en place une aide financière pour la construction de bâtiments à très basse consommation, modulable selon la performance atteinte par simulation énergétique, afin de stimuler l'exemplarité en efficacité énergétique dans la construction neuve
 - Encourager la construction hyperefficace afin de freiner l'augmentation de la demande d'énergie suscitée par la construction neuve et déplacer la consommation hors de la période de pointe en mettant en place une aide financière pour la construction de bâtiments à très basse consommation, modulable selon la performance atteinte par simulation énergétique, sous la gestion de TEQ via la « voie performance » de Novoclimat 2.0

5 - Favoriser les habitations durables

- Favoriser la rénovation éconergétique en facilitant l'accès au financement pour la rénovation qui augmente réellement l'efficacité énergétique
 - Avec l'objectif de faciliter l'accès au financement pour la rénovation qui augmente réellement l'efficacité énergétique, sans pénaliser les propriétaires qui comptent revendre à court terme, utiliser un somme du Fonds vert pour FIME, afin que les municipalités puissent avoir accès à du capital pour accorder des prêts pour la rénovation verte à leurs citoyens
- Augmenter la qualité et l'efficacité énergétique de la construction neuve de manière significative et abordable en faisant des tests d'infiltrométrie par échantillonnage
 - Afin de ne pas manquer l'opportunité d'augmenter l'efficacité énergétique des maisons neuves de façon significative et très abordables, faire des tests d'infiltrométrie par échantillonnage, sous la gestion de la nouvelle GCR. Les constructeurs avec de mauvais résultats seraient plus suivis, jusqu'à une amélioration de leurs résultats (passer de 3,5 CAH50 à 2 CAH50)

B. Bâtiment commercial et institutionnel

1. Encourager les meilleures pratiques en matière de gestion énergétique des bâtiments

- Favoriser les énergies renouvelables (solaire [électricité et chauffage de l'eau], éolien, géothermique)

- Encourager les conversions du gaz naturel vers les systèmes aux énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermique, hydro, biomasse)

2. Déployer une offre de programmes qui répond aux besoins des clientèles du secteur

- Gestion de la pointe - encourager les propriétaires de bâtiments de petite taille à maintenir ou à adhérer à la biénergie, soit au gaz ou à la granule.
 - Avec l'objectif de réduire la consommation d'électricité en période de pointe hivernale et, par conséquent, de réduire les importations d'énergie polluante et coûteuse, encourager les propriétaires de bâtiments de petite taille à maintenir ou à adhérer à la biénergie, soit au gaz ou à la granule. Convertir les abonnés au tarif DT/mazout au DT/granules par le biais du programme Chauffer vert. Lever les barrières au chauffage biomasse de Chauffer vert.

3. Normaliser et réglementer l'efficacité énergétique dans le secteur

- Mettre en place un système de cotation simple et obligatoire lors de la vente ou la location d'un bâtiment
 - Créer une cote en ligne avec les données du bâtiment, l'occupation et la facture énergétique sur un an en ayant pour objectif de faire valoir les efforts en efficacité des propriétaires immobiliers. Instaurer une autodéclaration signée par un courtier, un inspecteur, etc.

C. Transport de personnes

1 - Proposer des options de remplacement à l'auto solo (transférer)

- Soutien à l'innovation sociale en matière de transport
 - Soutenir, à l'échelle nationale, les initiatives régionales de transport collectif en finançant le développement de plateformes de transport multi-modal, qui inclurait nécessairement une plateforme de covoiturage. Inspirée de ce qui a été développé à titre lucratif par des promoteurs comme Uber, une telle plateforme permettrait de suivre, en temps réel (web-mapping), le déplacement des conducteurs participants, par trajet, pour les mettre en contact avec des passagers potentiels. Une fois établie, le fonctionnement pourrait être assuré par un financement à la participation (membership) ou en facturant les voyages pris ou offerts. Cette plateforme exigerait l'utilisation de voitures hybrides ou 100% électriques pour diminuer l'empreinte climatique. Elle pourrait également intégrer des voitures autonomes selon leur développement et leur mise en service.
 - Ce type de plateforme permettrait de répondre aux besoins des voyageurs, de courte (intra-) et de longue (interurbain) distance, tout particulièrement dans des régions où l'éparpillement sur le territoire rend le transport collectif « traditionnel » difficile à développer et maintenir.

- Cette plateforme pourrait également être adaptée pour servir en entreprise (2^e bloc de mesures)
 - Sources : UberX – mais gratuit/ institutionnalisé (<http://libretaxi.org/>); Plateforme expérimentale au Saguenay (<http://arsenalweb.ca/developpementapplicatif/>)
 - Mise en place : relève du Ministère du Transport et de la mobilité durable /Autofinancé par malus à l'essence / transport individuel et/ou membership
- Implanter graduellement une baisse de la tarification des transports en commun (et ultimement leur gratuité) en fonction de l'amélioration de leur organisation et de l'augmentation des investissements dans les infrastructures.
 - La gratuité des transports en commun pourrait être financée par le Fonds Vert et par un transfert des sommes consacrées au développement routier et auto routier
 - Atteindre en 2023 la vente de 500 000 véhicules électriques ou hybrides rechargeables neufs au Québec
 - En 2018, augmenter à 15 000\$ le subside à l'achat pour les VE
 - Implanter un système Bonus\Malus pour financer l'acquisition de VE par une surcharge imposée aux véhicules les plus polluants et les plus émetteurs en tonnes de CO2
 - Améliorer la réglementation de la Loi zéro Émission pour la rendre plus efficace

4 - Favoriser l'utilisation de l'énergie à plus faible empreinte carbone (améliorer)

- Réseau autonome - Soutien à l'autoproduction électrique en réseau pour les propriétaires de VÉ ou de borne de recharge en communauté hautement pétrodépendantes
 - Soutien financier et technique/administratif à l'autoproduction électrique en réseau autonome alimenté par centrale thermique de façon à assainir le transport même lorsque l'électricité n'est pas de source « propre ». La clientèle où le gain environnemental est le plus grand est ainsi priorisée.
 - Cette proposition constitue un ajout au programme « Roulez Vert » par TÉQ. AVÉQ pourrait être consulté pour bonifier et promouvoir

D. Transport de marchandise

1 - Optimiser les chaînes logistiques pour le transport des marchandises et la livraison des services (transférer)

- Mettre en place un système coopératif de transport des marchandises utilisant les technologies de l'information pour optimiser les charges dans les camions à l'aller et au retour.

- Le transport de marchandises participe pour environ 15 % des émissions totales du secteur des transports au Québec
- Le projet vise la création d'une coopérative de propriétaires de flottes pour optimiser l'utilisation des différentes flottes de camions des membres
- Le projet vise à utiliser les technologies de l'information (T I) pour optimiser les charges des camions à l'aller et au retour de manière à réduire les émissions des GES, à limiter la présence de camions voyageant à vide ou partiellement remplis sur les routes.

3 - Favoriser l'utilisation de l'énergie à plus faible empreinte carbone (améliorer)

- Favoriser l'émergence d'une flotte de camion à propulsion électrique au Québec

E. Industrie

2 - Appuyer les entreprises industrielles dans la gestion de l'énergie

- Exclure les projets de distribution du gaz naturel du programme Éco-performance et de tout autre programme de financement à l'exception de projets pour réseaux autonomes
 - En raison du caractère non renouvelable de plus de 97% de l'énergie transportée et de la contribution de cette source d'énergie aux changements climatiques, exclure les projets de distribution du gaz naturel du programme Éco-performance et de tout autre programme de financement à l'exception de projets pour réseaux autonomes.
 - Le gaz naturel, lorsque l'on tient compte des émissions fugitives et de son cycle complet, ne peut être considéré comme une énergie de transition. D'autant plus que l'effet sur le climat du méthane est particulièrement critique dans les 20 premières années suivant son émission dans l'atmosphère.
- Exclure du programme Éco-performance les entreprises inscrites au SPEDE (système de plafonnement et d'échanges de droits d'émissions), comme c'est le cas en Allemagne notamment.
 - Le marché du carbone contient déjà des incitatifs et consent des avantages économiques (vente de droits d'émissions) à ceux qui modernisent leur équipement industriel et réduisent leurs émissions.

3 - Favoriser la compétitivité des entreprises industrielles québécoises

- Développer une grappe industrielle québécoise pour soutenir le développement des véhicules électriques

F. Bioénergies

3. Poursuivre, adapter et développer des mesures de soutien visant à stimuler les différentes filières de bioénergies

- Financement de la filière du chauffage à la biomasse forestière résiduelle
 - Octroyer un budget spécifique (100 M\$) au développement de la filière du chauffage à la biomasse forestière résiduelle afin d'assurer la production de 500 GWh d'énergie renouvelable, en remplacement des combustibles fossiles.
 - Programme de Biomasse forestière résiduelle de TEQ : 75 M \$
 - Crédit d'impôt à l'investissement (40%) destiné à des entreprises spécialisées dans la vente d'énergie à partir de biomasse forestière résiduelle : 25 M \$
- Soutien de l'approvisionnement en biomasse forestière résiduelle
 - Afin de consolider et d'optimiser la chaîne d'approvisionnement en biomasse forestière résiduelle et, conséquemment, accroître la performance technique et environnementale des équipements de combustion, ainsi qu'augmenter la sécurité et diminuer les coûts d'approvisionnement, soutenir financièrement la mise en place de centres de transformation et de distribution certifiés de la biomasse forestière résiduelle sur le territoire, ainsi que l'instauration d'un système de classification des biocombustibles (granules et plaquettes).

4 - Favoriser et augmenter la consommation des bioénergies dans le secteur des transports et du chauffage

- Favoriser la biénergie biomasse/électricité dans le cadre des programmes chauffe vert et Écoperformance
 - Dans l'objectif de réduire les pointes électriques et les émissions de GES associées aux combustibles fossiles, instaurer l'option biénergie biomasse/électricité pour les bâtiments institutionnels, commerciaux et résidentiels dans le cadre des programmes Chauffez vert et Écoperformance de TEQ. En réseaux autonomes, ajouter une bonification (soutien financier à l'achat, à l'installation et à la consommation et soutien technique).
- Exemplarité de l'État pour le chauffage à la biomasse forestière
 - Exiger que l'option du chauffage à la biomasse forestière résiduelle fasse l'objet d'une étude de faisabilité pour les nouveaux bâtiments de l'État et définir une cible spécifique de bâtiments de l'État chauffés à la biomasse forestière résiduelle (bâtiments existants).
 - Cette option énergétique est actuellement absente des mesures d'exemplarité de l'État pour les bâtiments et l'exemplarité de l'État est une

mesure phare pour le déploiement des jeunes filières. Ce type de mesure existe déjà pour la géothermie.

G. Innovation

2 - Coordonner les actions des différents acteurs

- Technologies émergentes en réseaux autonomes
 - En réseau autonome, soutenir le transfert de connaissance et le développement d'expertise locale dans les secteurs énergétiques non conventionnels. Créer des mesures d'aide à la formation continue, au démarrage d'entreprise ou de carrière, à la réorientation, afin de favoriser la transition de l'offre énergétique en région.
 - En réseau autonome, l'autoproduction, le stockage, le solaire, la géothermie, etc. sont très avantageux comparés aux centrales thermiques; l'obstacle à lever dans les communautés en réseaux autonomes est l'offre de service, l'accessibilité à la connaissance et aux éléments techniques/organisationnels en région isolée, d'autant plus que le bassin populationnel y est réduit.
 - Création potentielle du programme « Transition autonome »
 - Mise en place : Impliquer le milieu de l'éducation (universitaire ou autre), de la recherche et le MERN. Faire en sorte que HQD, sinon ses sous-traitants et sa clientèle, puisse bénéficier de ces incitatifs.
- Ne pas manquer l'opportunité d'engager les autoproducteurs d'énergie renouvelable dans la transition
 - Même si l'ampleur est réduite

H. Aménagement du territoire

1 - Créer des formes urbaines propices au développement du transport collectif et aux déplacements actifs (réduire)

- Favoriser l'habitation dense en variant l'aide financière accordée dans les programmes résidentiels de TÉQ selon la densité des bâtiments
 - Avec l'objectif de réduire l'étalement urbain et les coûts financiers et environnementaux associés, varier l'aide financière accordée dans les programmes résidentiels de TÉQ (Rénoclimat, Novoclimat) selon la densité des bâtiments (# unités/hectare)
- Arrimer le développement des infrastructures (égouts, aqueducs, etc.) et repenser les programmes associés de façon à limiter l'étalement

- Par exemple, des bâtiments en régions rurales ou agricoles devraient pouvoir se doter relativement aisément de structures sanitaires respectant les exigences environnementales plutôt que d'avoir accès à des infrastructures incitant la population à s'étaler et à empiéter sur le milieu naturel ou agricole. Inversement, dans les secteurs un peu plus dense, les cœurs de quartier et les petites municipalités, le fait de pouvoir aisément développer et améliorer un réseau d'infrastructures sanitaires réduirait l'étalement, densifierait et redynamiserait les quartiers, favoriserait les services de proximités et les usages communs.
- Favoriser l'habitation bigénérationnelle en outillant les municipalités pour faciliter des changements de zonage permettant la transformation des maisons unifamiliales et l'ajout de bâtiments accessoires.
 - Avec les objectifs de (1) réduire l'étalement urbain en augmentant la densité dans les quartiers existants et de (2) rendre le transport en commun en zone à faible densité plus viable; outiller les municipalités pour faciliter des changements de zonage permettant la transformation des maisons unifamiliales en plex bigénérationnels et permettant l'ajout de bâtiments accessoires. Inciter l'ajout d'unités bigénérationnelles sur les habitations existantes ou leur intégration dans la construction neuve.
- Réduire l'étalement urbain et modifier le mode de développement spatial en développant une approche régionale de développement urbain en fonction des besoins locaux.
 - À développer par territoire de MRC et en faire un processus participatif incluant les citoyens visés dès le départ par la recherche et partage de solutions adaptées. Prévoir inclure aux plans/schémas d'aménagement des zones de production d'énergie renouvelable, par exemple exiger/inciter les MRC à prévoir des lieux d'installation d'éolienne, parc solaire, stockage, etc. Réviser les règlements municipaux de façon à faciliter le bâtiment durable et écoénergétique (ex: orientation nord-sud du bâtiment, fenestration solaire thermique, panneaux solaires ou éoliennes domestiques autorisées, etc.)
 - Cette proposition fait partie du concept de l'exemplarité de l'État (s'appliquant au niveau municipal), relèverait du MAMROT via le fonds de développement territorial, et/ou du MERN section efficacité énergétique. Elle bonifierait le programme "Ma municipalité, mon climat". Arrimage / réseautage avec reste du Canada à favoriser. TÉQ pourrait avoir une équipe d'experts techniques / support administratif / animateurs sociaux qui supporteraient la démarche des MRC.
 - Source : Établir des plans stratégiques de développements tel celui des Îles de la Madeleine. "Plan énergétique communautaire" comme en bénéficie déjà 50% des Canadiens (ex: <http://www.questcanada.org/fr>)
- Développer des quartiers communautaires

- Développer le concept de quartiers où les services sont mis en commun, tel un système de chauffage géothermique commun (Chauffage par réseau). Intégrer la notion de récupération de chaleur en plus du partage. Faire de la perte de chaleur des institutions/ installations publiques une ressource publique ou communautaire. Dans la mesure où les bénéficiaires du réseau de chaleur assumeraient les frais de raccordement et entretien, cette chaleur pourrait être offerte gratuitement OU les réductions GES non émises par les bâtiment convertis pourraient être comptabilisées dans le bilan GES de l'institution générant la chaleur.
 - Objectif : Déconstruire le mythe de chacun son système de chauffage ou de climatisation et développer la mentalité de mettre en commun des services que chacun se paie individuellement.
 - Mise en œuvre : Viser de façon prioritaire les installations à combustion fossile de l'État (les centrales thermiques en réseau autonome) de façon à prioriser les clientèles les plus dépendantes énergétiquement et économiquement des secteurs fossiles.
 - Cette proposition pourrait être arrimée avec les programmes Éconologis, Rénoclimat, Chauffez vert (bâtiment résidentiel).
- Favoriser l'implantation de fermes solaires
 - Modifier le zonage municipal afin que les fermes solaires ne soient plus considérées comme étant dans une zone de développement industriel lourd. Ceci aurait pour résultat de faciliter l'implantation de fermes solaires en zone agricole et de favoriser le développement de main d'œuvre spécialisée.
 - Cette proposition pourrait mener à la création d'un nouveau programme « soutien au développement ». Elle est peu coûteuse, facile à mettre en œuvre et aura un impact majeur sur la transition énergétique.
 - Note additionnelle : La municipalité des Îles-de-la-Madeleine n'a pas prévu de zonage pour un parc solaire malgré l'actuel appel d'offre "toute solution" en cours pour convertir la centrale, notamment par manque de ressource pour étudier la question, mais aussi en raison du zonage "lourd" limitant.
- Adoption d'une Politique nationale de réduction de l'étalement urbain, d'aménagement du territoire et de développement visant la réduction de la consommation de l'énergie, l'efficacité et la réduction des GÉS.
 - Il n'est pas suffisant de viser des bâtiments plus efficaces et des transports électriques et collectifs. Même de telles mesures n'élimineraient pas la surconsommation de l'énergie inhérente aux résidences unifamiliale en banlieue et les émissions de GES dues à la construction et à l'utilisation des routes et autoroutes.
 - Modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obliger les MRC à adopter un plan de développement visant la réduction de l'étalement

urbain, l'aménagement du territoire et le développement visant la réduction de la consommation de l'énergie, l'efficacité et la réduction des GES et au municipalités de modifier leur réglementation en conséquence.

2 - Internaliser les coûts de développement pour une utilisation optimale du territoire (réduire)

- Soutien technique aux municipalités via un programme de subventions pour que les municipalités puissent engager des consultants afin de mieux développer leur territoire
 - Dans l'objectif de mieux outiller, les municipalités et les MRC qui, souvent, ne possèdent pas les expertises nécessaires pour développer leur territoire de façon harmonieuse. Elles demeurent ainsi souvent dans les sentiers connus et n'osent pas innover. Soutenir, par exemple, un programme de subvention pour l'étude du potentiel de développement d'énergie renouvelable d'une MRC
 - Mesure de support en dialogue avec la proposition « Réduire l'étalement urbain et modifier le mode de développement spatial » (« Prévoir inclure aux plans/schémas d'aménagement des zones de production d'énergie renouvelable, par exemple exiger/inciter les MRC à prévoir des lieux d'installation d'éolienne, parc solaire, stockage, etc. Réviser les règlements municipaux de façon à faciliter le bâtiment durable et écoénergétique »). Pourrait mener à la création du programme « Ma région en transition ».
 - Source: La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'est vue zoner "éolien industriel" dans un secteur dunaire fragile bénéficiant pourtant du statut légal d'habitat protégé. Or, une étude de l'UQAR en géographie a démontré un potentiel ailleurs (http://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/9440/Mainguenea_u_Benjamin_MSc_2016.pdf?sequence=1), sans parler du potentiel extra-côtier.

I. Financement, connaissances, sensibilisation et offre de service

2. Développement des connaissances

- Financer la recherche pure en développement énergétique (et pas seulement la recherche appliquée)
 - Par exemple : Développement de l'électricité éolienne et solaire au niveau collectif et individuel; Renforcement et sécurisation des réseaux électriques; Faire un état des lieux sur l'impact en GES du cycle de vie des bâtiments et de l'infrastructure urbaine
 - L'IREQ ou HQD pourraient bénéficier de certains de ces incitatifs, notamment concernant la recherche, le développement et l'implantation

de réseau de stockage, surtout en réseau autonome à centrale thermique.

3. Sensibilisation, information et formation/éducation

- Formation continue en énergie renouvelable pour les promoteurs de projets et les fournisseurs de services
 - Soutenir financièrement la formation continue et l'accompagnement par rapport aux énergies renouvelables, et particulièrement dans les régions éloignées.
 - Clientèle cible : promoteurs potentiels de projets (élus, gestionnaires des immobilisations, etc.) et fournisseurs de services (ex. : ingénieurs, installateurs, réparateurs, etc.).
 - Justification : Franchir les différents obstacles associés au déploiement des énergies renouvelables sur le territoire : méconnaissance des énergies renouvelables et disponibilité des services spécialisés pour la conception, l'installation et la maintenance.

- Innovation sociale et sensibilisation en gestion de l'énergie (consommateurs et organisation sociale)
 - Créer un programme permettant d'outiller les consommateurs dans la gestion de leur énergie: Mesures individuelles ciblant les comportements de consommation énergétique ET Mesures communautaires soutenant l'organisation sociale en économie et efficacité énergétique (co-voiturage, etc), les regroupements d'usage pour diminuer le seuil d'entrée, rentabilité et réduire le gaspillage. Y intégrer des mesures de sensibilisation à la surconsommation et à la réduction des déchets